

Département de la Dordogne
Arrondissement de Sarlat
COMMUNE DE CONDAT-SUR-VEZERE

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : 20 juin 2025

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean DEMAISON, Sylvain DELAHAIES, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Claude LALANDE, Eddy NOUAILHANE, Philippe LEROY, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE, et Isabelle SEGUY

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Ludwig GERVELAS représenté par Monsieur Sylvain DELAHAIES

Monsieur Pascal SALON représenté par Stéphane ROUDIER

Madame Alexandra MALLET représentée par Isabelle SEGUY

Absents non représentés : Madame Marie SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERRA-MARTINS

Ordre du jour

- Dépôt de demande de subventions,
- Régularisation de la promesse de bail emphytéotique,
- Point des travaux,
- Divers.

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du conseil municipal :

- Bail maraîchage.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02/06/2025

Le procès-verbal de la séance du 02/06/2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/029 : Projet de Maraîchage – Bail Monsieur HUBERT Marius

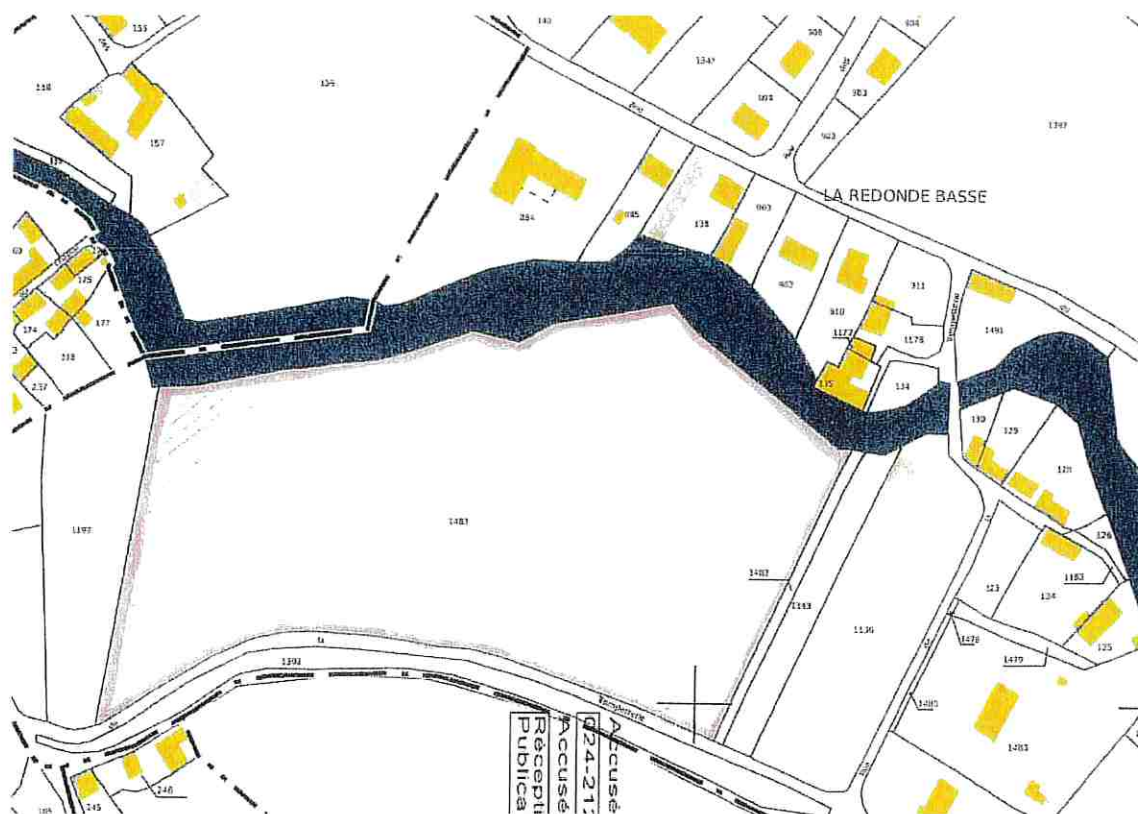
Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le maraîcher installé sur les parcelles communales le long des berges de la Vézère a cessé son activité.

Monsieur le Maire présente au Conseil la candidature de Monsieur HUBERT Marius qui souhaite reprendre cette activité de maraîchage.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'installation de Monsieur HUBERT Marius sur les parcelles communales suivantes :
 - En bordure de la Vézère au lieudit « Sous la Roche », telles que délimitées sur le plan ci-annexé, parcelles cadastrées section C n° 98 - 99 - 1271 - 1730 - 103 - 104 - 105 - 106 - 107p - 108p – 109 – 1358p – 1618 – 1689- 1691 – 1393p
 - Rive gauche du Coly au lieudit « La Béchade » : parcelle cadastrée section A n° 1483
 - Pour une superficie totale de 4ha 49a 52ca,
- Fixe le montant du loyer annuel à 150,00 €/Ha, soit 674,28 €,
- Consent la location à compter du 1^{er} août 2025,
- Autorise le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.





Délibération n° 2025/030 : Étude de conception paysagère et de valorisation des jardins historiques pour la Commanderie de Condat-sur-Vézère

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets « Études préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la fiche projet correspondante ;

Cette étude vise à concevoir une trame végétale historique et sensorielle autour de la Commanderie, en cohérence avec sa vocation nourricière, médicinale et spirituelle. Elle inclura des analyses du sol, une scénarisation ethnobotanique et des outils de médiation écologique à visée pédagogique.

Le budget prévisionnel HT de cette étude s'élève à 89 458,00 €, financé comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Prestation de services : Étude de conception paysagère et de valorisation des jardins historiques	89 458,00 €	RÉGION (20%) Études Valorisation patrimoine	17 891,60 €
		ÉTAT Fonds Vert (25% Étude Jardins) Renaturation villes et villages	22 364,50 €
		Banque des Territoires (35%) Appui aux études pré- opérationnelles	31 310,30 €
		Autofinancement Commune (20%)	17 891,60 €
TOTAL DEPENSES	89 458,00 €	TOTAL RECETTES	89 458,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le contenu de l'étude et son plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Délibération n° 2025/031 : Étude configuration d'un centre de formation à la Commanderie de Condat-sur-Vézère
--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets « Études préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la fiche projet correspondante ;

La commune ambitionne de créer un Centre de formation au sein de la Commanderie, en lien avec les savoir-faire traditionnels, les enjeux du bâti ancien et la transition écologique. L'étude visera à définir un modèle juridique, organisationnel et pédagogique réaliste, adossé à un écosystème local (Association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière (3CH), Institut du Patrimoine en Périgord (IPP), artisans et organismes de formation).

Le budget prévisionnel HT de cette étude s'élève à 12 000,00 €, financé comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Prestation de services : Étude de configuration d'un Centre de formation de la Commanderie	12 000,00 €	RÉGION (20%) Études Valorisation Patrimoine	2 400,00 €
		Banque des Territoires (35%) Appui aux études pré-opérationnelles	4 200,00 €
		Autofinancement Commune (45%)	5 400,00 €
TOTAL DEPENSES	12 000,00 €	TOTAL RECETTES	12 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le contenu de l'étude et son plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Délibération n° 2025/032 : Étude de programmation et de scénographie muséographique pour la Commanderie de Condat-sur-Vézère

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets « Études préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la fiche projet correspondante ;

La commune de Condat-sur-Vézère souhaite valoriser son patrimoine hospitalier en concevant un parcours muséographique immersif à la Commanderie. Cette étude permettra de développer une scénographie sans collection permanente, intégrant médiation numérique, lecture paysagère, récits historiques et interprétation sensible.

Le budget prévisionnel HT de cette étude s'élève à 19 600,00 €, financé comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Prestation de services : Étude de programmation et de scénographie muséographique	19 600,00 €	RÉGION (20%) Études Valorisation Patrimoine	3 920,00 €
		Banque des Territoires (35%) Appui aux études pré- opérationnelles	6 860,00 €
		Autofinancement Commune (45%)	8 820,00 €
TOTAL DEPENSES	19 600,00 €	TOTAL RECETTES	19 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le contenu de l'étude et son plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Divers

Demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation du site de la commanderie : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a sollicité l'appui de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale de la Nouvelle Aquitaine (DATAR), dans le cadre des dispositifs de soutien aux investissements en faveur des commerces de proximité et de la revitalisation rurale.

Moulin : Monsieur le Maire présente au conseil un devis de « Moulins demain » concernant la réalisation d'un porteur à connaissance à destination des services de l'état afin d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant la remise en exploitation du moulin. Ce dossier comprend la description du porteur de projet et l'historique du projet, l'étude du débit réservé et la justification du débit réservé choisi ainsi que l'analyse d'incidences. Le montant du devis s'établit à 5 500,00 € HT Bon pour accord sera donné à Moulins demain.

Visite du Sous-Préfet : Monsieur le Maire fait part au conseil de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Nontron sur le site de la commanderie et sur la zone d'implantation de parc agrivoltaïque, le 16 juillet 2025. Mesdames Sylvie Guerra Martins et Laure Lajoinie ainsi que Messieurs Patrick Gagnepain, Denis Escalera Ribeiro, Jean Demaison et Claude Lalande seront présents. Le chargé d'études en hydroélectricité de « Moulins demain » viendra exposer la nature des travaux envisagés pour la remise en service du moulin.

Ecole : Madame Sylvie Guerra Martins rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 19 juin 2025 à 18h15. L'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2025 est de 72 élèves.

Enquête publique aliénation portions de chemins ruraux : Monsieur le Maire informe le conseil qu'au terme de l'enquête publique concernant l'aliénation de trois portions de chemins ruraux situées aux lieux-dits « la Vergne – roc de Bidaux », « Les Mérigots » et le « Peuch », la commissaire enquêtrice à émis, dans son rapport, un avis favorable à ces aliénations.

Condato : Madame Isabelle Séguy demande que la commission information lui transmette sans délais les articles à paraître dans le Condato.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 4 juillet 2025

Adopté en conseil municipal le 4 juillet 2025

Le Maire,
Stéphane ROUDIER



Le secrétaire de séance
Sylvie GUERRA MARTINS